Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260601-DCM_2026_087-DE

Commune de CARNAC – MORBIHAN
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1er JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 1er juin à 18h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre du 26 mai 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique.

Etaient présents : M. Alexandre LANOË, Mme Katia SCULO, M. Jean-Yves JEGOUREL, Mme Aude SCALE, M. Paul CHAPEL, Mme Alice PERRICHON, M. Philippe AUDO, Mme Sylvie GUEZELLO-THOMAS, Marine CHEVILLARD, M. Christophe VERINE, Mme Caroline GUEZET, M. Marc LE ROUZIC, Mme Nadine ROUÉ, M. Guillaume LE CORVEC, Mme Marie-France MARTIN-BAGARD, M. Victor BATEJAT, M. Michel GUEZET, Mme Annick FORTUNE, M. Bernard BARON, Mme Christine LAMANDÉ, M. Philippe GUILLOU, M. Jean-Luc SERVAIS, Mme Caroline COTTALORDA, M. David BUHÉ, Mme Françoise GUEZELLO.

Absents ayant donné pouvoir : M. Kevin MARION qui a donné pouvoir à M. Paul CHAPEL, Mme Eleonore CRESPEL a donné pouvoir à M. Victor BATEJAT.

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : M. Guillaume LE CORVEC.

Nombre de membres en exercice :	27	Nombre de membres présents :	25
Quorum requis :	14	Nombre de votants (présents + procurations) :	27

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-087

Objet : Bilan des cessions-acquisitions 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2241-1 imposant aux communes de dresser un bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières,
Considérant que ce bilan a pour objet d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par la commune sur l'exercice 2025,
Considérant le tableau ci-après présentant le détail des cessions, acquisitions et échanges fonciers réalisés par la collectivité en 2025, pour un montant de 50 500 € pour les cessions, et de 192 411.97 € pour les acquisitions,

Acquisition	Immeuble / Terrain	Référence Cadastrale	Superficie	Adresse	Prix d'achat	Frais de notaire	Total	Observations
LE ROUZIC	Terrain	AE 352 AE 356 AE 358	23 m² 47 m² 189 m²	Chemin de Parc Belann	2 590,00 €		2 590,00 €	régul espace privée/espace public le long d'une parcelle parivée
SNC SAINT-COLOMBAN	Terrain	AZ 483	113 m²	52 avenue de Saint-Colomban	1 130,00 €		1 130,00 €	Emplacement réservé au PLU pour alignement
RENAULT	Terrain	BE 518	510 m²	Rue de Courdiec	102 000,00 €	2 206,19 €	104 206,19 €	Acquisition de terrain proche de l'école pour faire un cheminement sécurisé
LEROUZIC	Terrain	BE 519	385 m²	26 rue de Courdiec	57 750,00 €	1 791,54 €	59 541,54 €	Acquisition de terrain proche de l'école pour faire un cheminement sécurisé
LE PORT	Terrain	AD 15	3 939 m²	Rue des Korrigans	23 634,00 €	1 310,24 €	24 944,24 €	
						TOTAL	192 411,97 €	

Cession	Immeuble / Terrain	Référence Cadastrale	Superficie	Adresse	Prix de vente	Observations
BENEZETH	Terrain	AW 506	101 m²	Saint-Colomban	50 500 €	Division et cession d'une partie d'un terrain communal pour faciliter son usage futur

- L'opération de cession a eu essentiellement pour objectif d'optimiser le patrimoine communal (suppression d'un terrain en friche pour l'optimiser),
- Les opérations d'acquisitions ont permis des régularisations foncières et de mener à bien les projets communaux.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260601-DCM_2026_087-DE

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Marchés Publics et Moyens Généraux du 21 mai 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De prendre acte du bilan ci-dessus, des cessions et acquisitions immobilières effectuées au cours de l'année 2025.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

Alexandre LANOË

Le Secrétaire de séance

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

Guillaume LE CORVEC

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.